



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 8 MAI 2013

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 8 mai 2013 à 9 heures, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur François Cantin, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Bourgeois Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion.

#### Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général	MRC de Thérèse-De Blainville
Madame Annie Maheu, responsable de l'aménagement et de l'environnement	MRC de Thérèse-De Blainville

2013-05-071

#### OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par	Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par	Monsieur Denis Bourgeois Conseiller Ville de Bois-des-Filion

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 8 mai 2013 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2013-05-072

#### OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par	Madame Marlene Cordato Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par	Monsieur François Cantin Maire Ville de Blainville

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2013
4. Gestion administrative, financière et du personnel
  - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 8 mai 2013
  - 4.2. Dépôt - Rapports d'activités du personnel - Avril 2013
  - 4.3. Résolution - Adoption des comptes à payer du 17 avril 2013 au 8 mai 2013
  - 4.4. Dépôt - État des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013
  - 4.5. Résolution - Décaler la séance du 12 juin 2013 de 19h à 8h
5. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
  - 5.1. Résolution - Demande d'émission de certificat de conformité
    - i. Blainville : 1418-47, 1418-49, 1418-52, 1418-53, 1462-2



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- ii. Bois-des-Filion : 6227
- iii. Rosemère : 801-10
- iv. Sainte-Anne-des-Plaines : 860-23
- v. Sainte-Thérèse : 1200-33 N.S.
6. Sécurité incendie/sécurité civile
7. Dossiers régionaux et métropolitains
8. Demande d'appui
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-05-073

**OBJET :** Adoption – Procès-verbal de la séance du 17 avril 2013

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub  
Maire Ville de Lorraine

**QUE** le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 17 avril 2013, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OBJET:** Dépôt de la liste de la correspondance

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 8 mai 2013 » est déposée aux membres de conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

**OBJET:** Dépôt des rapports d'activités du personnel – Avril 2013

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, les rapports d'activités pour le mois d'avril 2013 du Directeur général et secrétaire-trésorier et de la Responsable de l'aménagement et de l'environnement.

2013-05-074

**OBJET:** Adoption des comptes payés et à payer du 17 avril 2013 au 8 mai 2013

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse Ville de Boisbriand

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 17 avril 2013 au 8 mai 2013 inclusivement, répartis comme suit : 13 605,77 \$ payés et 14 297,58 \$ à payer pour un grand total de 27 903,35 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

**OBJET : Dépôt des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier  
au 31 mars 2013**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport financier trimestriel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-05-075

**OBJET : Décaler la séance du 12 juin 2013 de 19h à 8h**

**QUE** la séance ordinaire de la MRC de Thérèse-De Blainville qui devait avoir lieu le mercredi 12 juin 2013 à 19h00 à l'hôtel de ville de Lorraine, soit déplacée au mercredi le 12 juin 2013 à 8h00 à l'hôtel de ville de Lorraine.

**QUE** le secrétaire-trésorier donne un avis public de cette modification à l'agenda des séances du conseil conformément aux articles 148.0.1 et 433 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par           Monsieur Ramez Ayoub  
  Maire Ville de Lorraine  
appuyé par                    Madame Marlene Cordato  
  Mairesse Ville de Boisbriand  
appuyé par                    Madame Marlene Cordato  
  Mairesse Ville de Boisbriand

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-05-076

**OBJET : Avis de conformité  
Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de  
Blainville, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et  
Sainte-Thérèse**

**ATTENDU** que les Municipalités de Blainville, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Blainville : 1418-47, 1418-49, 1418-52, 1418-53, 1462-2, Bois-des-Filion : 6227, Rosemère : 801-10, Sainte-Anne-des-Plaines : 860-23 et Sainte-Thérèse : 1200-33 N.S. pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU** que les modifications apportées par les présents règlements sont :

**Blainville  
1418-47**                           **ZONAGE** : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin d' :  
➤ **AGRANDIR** la zone H-406 à même une partie de la zone C-450.

**Blainville  
1418-49**                           **ZONAGE** : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :  
➤ **CRÉER** les zones C-159 et C-160 à même une partie de la zone C-154.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**Blainville**  
**1418-52**

**ZONAGE** : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **CRÉER** la zone H-150 à même la zone P-187 et une partie des zones I-174 et I-175.

**Blainville**  
**1418-53**

**ZONAGE** : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **CRÉER** l'usage « C3-01-04 Restaurant sans cuisson »;
- **PERMETTRE** cet usage à l'intérieur de la zone C-652 à titre d'usage spécifiquement permis.

**Blainville**  
**1462-2**

**ENTENTES TRAVAUX MUNICIPAUX** : Règlement modifiant le règlement 1462 et son amendement portant sur les ententes avec les promoteurs pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures municipales afin d' :

- **AJOUTER** des règles applicables aux projets intégrés.

**Bois-des-Filion**  
**6227**

**ZONAGE** : Règlement modifiant le règlement de zonage 6200 et ses amendements afin d' :

- **AGRANDIR** la zone 15-C à même la zone 17-H.

**Rosemère**  
**801-10**

**ZONAGE** : Règlement modifiant le règlement de zonage 801 et ses amendements afin d' :

- **AUTORISER** les bureaux privés de professionnel dans les résidences.

**Sainte-Anne-des-Plaines**  
**860-23**

**ZONAGE** : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin d' :

- **AJOUTER** au chapitre 2 intitulé Terminologie, la définition du terme « rez-de-chaussée »;
- **AJOUTER** au chapitre 2 intitulé Terminologie, un paragraphe à la définition du terme « étage »;
- **MODIFIER** les marges d'isolement minimales entre deux groupes de bâtiments à l'article 386 du chapitre 5;
- **ANNULER** les paragraphes 1, 2, 3 et 4 de l'article 387 du chapitre 5 et les remplacer par deux nouveaux paragraphes;
- **AUGMENTER** le pourcentage de matériaux autorisés sur le mur avant d'un bâtiment principal, indiqué à l'article 1199.

**Sainte-Thérèse**  
**1200-33 N.S.**

**ZONAGE** : Règlement modifiant le règlement de zonage 1200 N.S. et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** le titre de la section 2 – Chapitre 8 « ZONE À RISQUE D'ÉROSION OU DE MOUVEMENT DE TERRAIN »;
- **ABROGER** l'article 406 concernant l'identification d'une zone à risque d'érosion ou de mouvement de terrain;
- **MODIFIER** le titre de l'article 407 ainsi que les dispositions concernant les propriétés affectées et les dispositions particulières requises pour l'autorisation d'une construction, d'un ouvrage ou d'un bâtiment;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

- **MODIFIER** l'annexe A « PLAN DE ZONAGE » et plus particulièrement la référence à une zone à risque d'érosion ou de mouvement de terrain.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub  
Maire Ville de Lorraine

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville, Bois-des-Filion, Rosemère Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse soient les règlements : Blainville : 1418-47, 1418-49, 1418-52, 1418-53, 1462-2, Bois-des-Filion : 6227, Rosemère : 801-10, Sainte-Anne-des-Plaines : 860-23 et Sainte-Thérèse : 1200-33 N.S. soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

**QUE** la Ville de Sainte-Thérèse, lors d'un prochain amendement à son Plan d'urbanisme, s'engage à intégrer à ce document la cartographie retirée du règlement de zonage par l'amendement 1200-33 N.S. afin de donner suite aux commentaires du MAMROT.

**QUE** le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

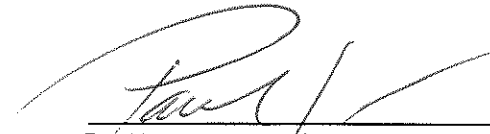
2013-05-077

**OBJET :** Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur François Cantin  
Maire Ville de Blainville

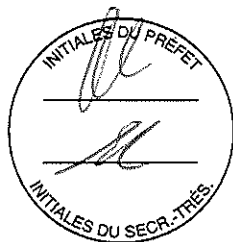
**DE lever la présente réunion à 9h45**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Paul Larocque, Préfet

  
\_\_\_\_\_  
Kamal El-Batal, Directeur général  
et secrétaire-trésorier

8mai 2013



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2013-05-071 à 2013-05-077 lesquelles ont été adoptées à une assemblée tenue le 8 mai 2013.

Émis le 8 mai 2013 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal  
Directeur général et secrétaire-trésorier